

Jean Daniel ALAMARGOT

Commissaire enquêteur

Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine

1^{er} juillet 2024

*Département de la Gironde
Commune d'Ambarès et Lagrave*

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de déclassement d'une emprise du domaine public métropolitain, rue Lucie Aubrac, à l'angle avec l'avenue de l'Europe à Ambarès et Lagrave.



Les lieux à déclasser se situent sur la partie enherbée entre les constructions et le trottoir

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En première partie – pages 3 à 11

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En deuxième partie – pages 12 à 15

L'avis est en page 15

DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

En troisième partie - Pages 16 à 29

Enquête effectuée du 4 au 20 juin 2024

SOMMAIRE

Première partie

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR *Pages 3 à 11*

I. - PRÉAMBULE	3
1.1 – Cadre Juridique	3
II. - OBJET DE L'ENQUÊTE :	4
III. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	4
3.1 – Démarches administratives	4
3.2 – le dossier mis à la disposition du public en Mairie	5
3.3 – Visite sur place des lieux avant enquête	5
3.4 – Publicité préalable	6
3.5 – Les permanences du commissaire enquêteur :	7
3.6 – Situation des lieux et analyse du projet :	7
3.7 - Présentation du projet	8
3.8 -Composition du dossier d'enquête	9
3.9 – Liste des propriétaires destinataires du courrier recommandé avec AR	10
3.10– Rencontre avec la population	10
IV - . CLÔTURE DE L'ENQUÊTE	11

Deuxième partie

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR *Pages 12 à 15*

Troisième partie

LES PIÈCES ANNEXÉES AU RAPPORT *sont énumérées page 16 et sont cotées de 17 à 29*

I. - PRÉAMBULE

Par arrêté n°24-METAJPP00563 en date du 30 avril 2024 de Bordeaux Métropole, une enquête publique est organisée pendant dix-sept jours consécutifs du 4 au 20 juin 2024 inclus, dans le cadre d'une procédure de déclassement d'une emprise d'environ 68 m², parcelle dépendant du domaine public de Bordeaux Métropole cadastrée 003BI18p, située rue Lucie Aubrac, à l'angle de l'avenue de l'Europe à Ambarès et Lagrave.

Ce déclassement a pour objectif de sortir cette emprise du domaine public métropolitain pour l'affecter au domaine privé de Bordeaux Métropole dans le cadre de l'aménagement d'une desserte d'un programme de constructions immobilières

Par ce même arrêté, en notre qualité de Commissaire Enquêteur, nous avons été désigné pour conduire cette enquête publique.

1.1 – Cadre Juridique

L'enquête a été réalisée conformément aux textes suivants :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5217-2, L.5211- 9 ;
- Le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.134-1 et suivants, et R.134-3 et suivants ;
- Le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 et suivants ;
- La liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2024 ;
- Les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;
- La délibération n°2024-118 du 15 mars 2024 et son annexe, reçue en Préfecture de la Gironde le 15 mars 2024, notamment son point 12°) par lequel le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à sa Présidente pour décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions ;
- L'arrêté n°24METPP00272 du 15 mars 2024 reçue en Préfecture de la Gironde le 18 mars 2024, en son article 2, 1.4, par lequel la Présidente de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur Thibault RUFAS, en sa qualité d'Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de déclassement des biens du domaine public.

CONSIDERANT que l'aménagement de la desserte d'un programme de constructions neuves couvre une partie du domaine public métropolitain ; et qu'il est nécessaire de déclasser une emprise d'environ 68 m², laquelle sera affectée au domaine privé de Bordeaux Métropole.

CONSIDERANT que pour la cession d'une emprise publique, le déclassement est une condition juridique préalable.

CONSIDERANT que cette opération doit être précédée d'une enquête publique.

CONSIDERANT que le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet www.participation.bordeaux-métropole.fr de même qu'un registre électronique

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet et mis en place en Mairie d'AMBARÈS ET LAGRAVE. Ce registre, à feuillets non mobiles, a été coté et paraphé par le commissaire enquêteur (Article R*141-8 du Code de la voirie routière).

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet à l'autorité le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées (Article R.141-9 du Code de la Voirie Routière).

Les conclusions motivées et l'avis personnel du Commissaire Enquêteur font l'objet d'un document annexé en deuxième partie de ce dossier (*pages 12 à 15*).

II. - OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision (*Article L134-2 du code des relations entre le public et l'administration*).

Le commissaire enquêteur conduit l'enquête de manière à permettre à ce public de disposer d'une information complète sur le projet, et de participer effectivement au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions.

III. - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

3.1 – Démarches administratives :

En notre qualité de commissaire enquêteur, inscrit sur la liste en Préfecture de la Gironde pour l'année 2024, nous sommes contacté par Madame Cécile CROSNIER de LASSICHERE, Chargée d'opérations foncières et domaniales, Service foncier, Direction du développement et de l'aménagement, Pôle territorial Rive droite, 1 rue Romain Rolland à Lormont.

Madame CROSNIER de LASSICHERE nous propose d'effectuer une enquête publique préalable au déclassement d'une emprise dépendant du domaine public métropolitain.

Il s'agit du déclassement dont l'objectif est de sortir cette emprise du domaine public routier métropolitain préalablement à sa cession à un opérateur privé, pour l'aménagement de la desserte d'un programme de constructions neuves.

Nous acceptons de conduire cette enquête.

Confirmation de notre mission nous est donnée par arrêté de Bordeaux Métropole en date du 30 avril 2024.

Le dossier établi nous est adressé par voie dématérialisée puis en version papier par Madame Cécile CROSNIER de LASSICHERE.

3.2 – Le dossier mis à disposition du public en Mairie :

Conformément aux dispositions de l'article R.141-6 du Code de la voirie routière, le dossier d'enquête mis à la disposition du public comprend :

- Une notice explicative,
- un plan de situation,
- un plan identifiant l'emprise à déclasser,
- la liste des propriétaires riverains de l'emprise à déclasser,
- un registre d'enquête publique

Un exemplaire de ce dossier a été mis à disposition du public au Pôle territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, situé 1 rue Romain Rolland 33310 Lormont où il pouvait également être consulté.

3.3 - Visite sur place des lieux avant enquête :

Le lundi 6 mai 2024, à 15h00, avec Madame Cécile Crosnier de Lassichère, nous effectuons une visite des lieux à Ambarès et Lagrave. L'emprise à déclasser se situe rue Lucie AUBRAC juste à l'angle de l'avenue de l'Europe.



Espace enherbé à déclasser. On remarque l'avis d'enquête "jaune" sur le support du panneau (photo CE 04/06/2024)

Les lieux sont conformes à la description qui nous en a été faite tant sur les plans qu'oralement. Nous effectuons une parfaite reconnaissance qui nous sera très utile pour l'accueil du public lors des permanences.

La parcelle est délimitée par les bornes visibles en jaune sur le terrain enherbé et derrière la palissade.

Nous avons profité de cette visite pour déterminer les endroits où il serait judicieux de placer les affiches comportant l'avis d'enquête pour qu'elles soient bien visibles.

3.4 – Publicité préalable :

Conformément à l'article R*141-5 du Code de la voirie routière, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête est publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé.

Les annonces réglementaires ont été faites :

Les avis d'enquête ont été affichés :

- Sur le panneau d'affichage en Mairie d'Ambarès et Lagrave.
- Sur les lieux en trois endroits près de l'emprise concernée.

Le commissaire enquêteur a constaté la présence de ces affichages à l'occasion des permanences. Elles ont été maintenues jusqu'au terme de l'enquête (*voir photo de l'affichage en page 26*).

Les certificats d'affichage, établis par Monsieur le Maire d'Ambarès et Lagrave, et par Bordeaux Métropole indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées (*voir page n° 28 et 29*).

Conformément à l'article R 134-12 du code des relations entre le public et l'administration, un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département. Cet avis est publié huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. Il est ensuite rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci. Ainsi quatre annonces ont été effectuées dans la presse locale.

- Deux publications dans le quotidien "Sud-Ouest" du vendredi 17 mai 2024 et vendredi 7 juin 2024 (*voir page 21 du présent rapport*).
- Deux annonces dans les *Échos Judiciaires Girondins* du vendredi 17 mai 2024 et vendredi 7 juin 2024 (*voir pages 22 et 23 du présent rapport*).
- Une annonce sur le site Notre territoire du 17 mai 2024 (*voir page 25*)
- L'avis d'enquête a également été publié sur le site "participation de Bordeaux Métropole" (*voir page 24*).

Par ailleurs, conformément à l'article R*141-7 du code de la voirie routière, Bordeaux Métropole a adressé aux propriétaires connus, en l'occurrence la commune d'Ambarès et Lagrave et Monsieur Thierry Franck Pellegrin, un courrier postal avec demande d'avis de réception daté du 30 avril 2024, pour les informer de la tenue d'une enquête publique relative au projet de déclassement de l'emprise (*copie lettre page 27*).

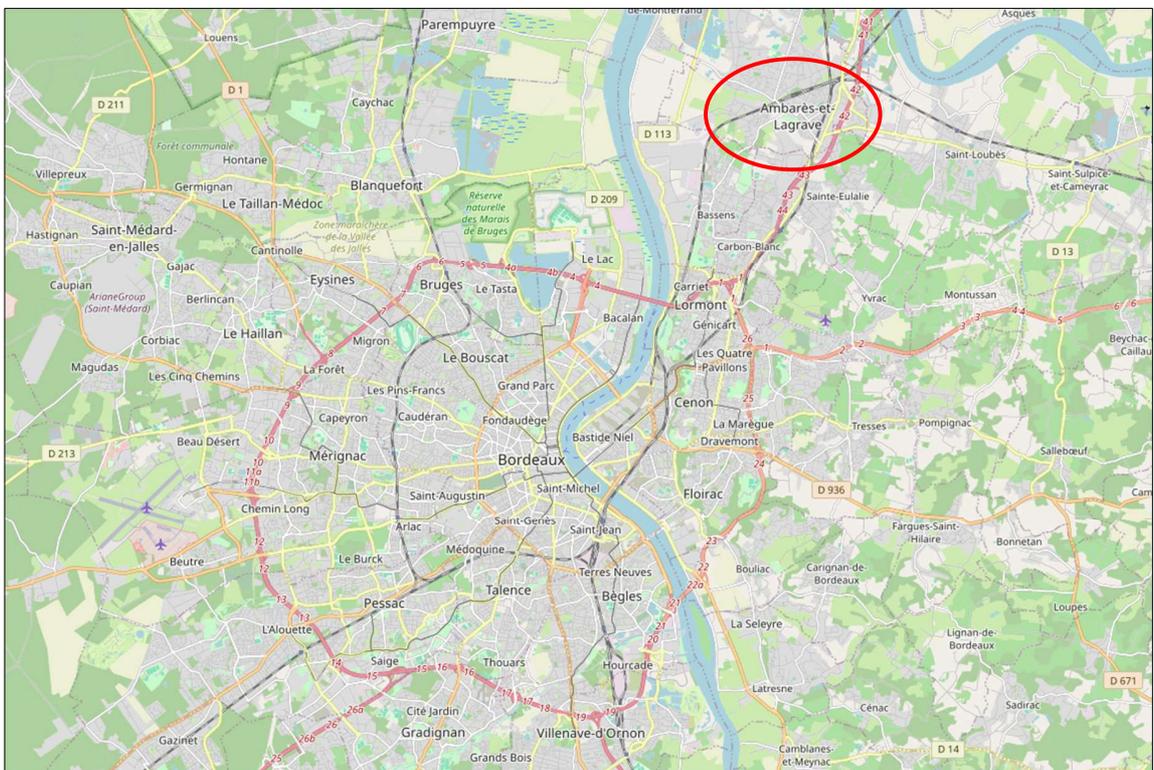
3.5 - Les permanences du Commissaire Enquêteur :

Conformément à l'arrêté de Bordeaux Métropole affiché en Mairie, sur le terrain, publié dans les journaux, les permanences ont été organisées et tenues en Mairie d'Ambarès et Lagrave aux dates et heures suivantes :

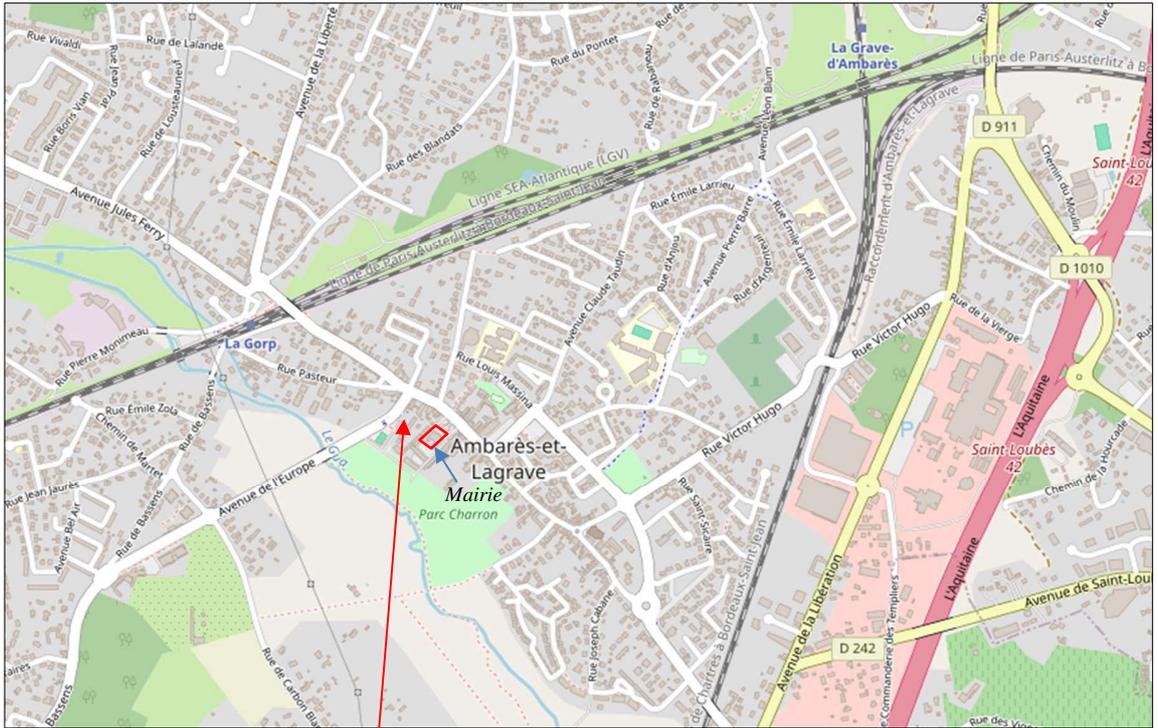
- ~ Le mardi 4 juin 2024 de 9 h à 12 h,
- ~ Le jeudi 20 juin 2024 de 9h à 12h.

3.6 - Situation des lieux et analyse du projet :

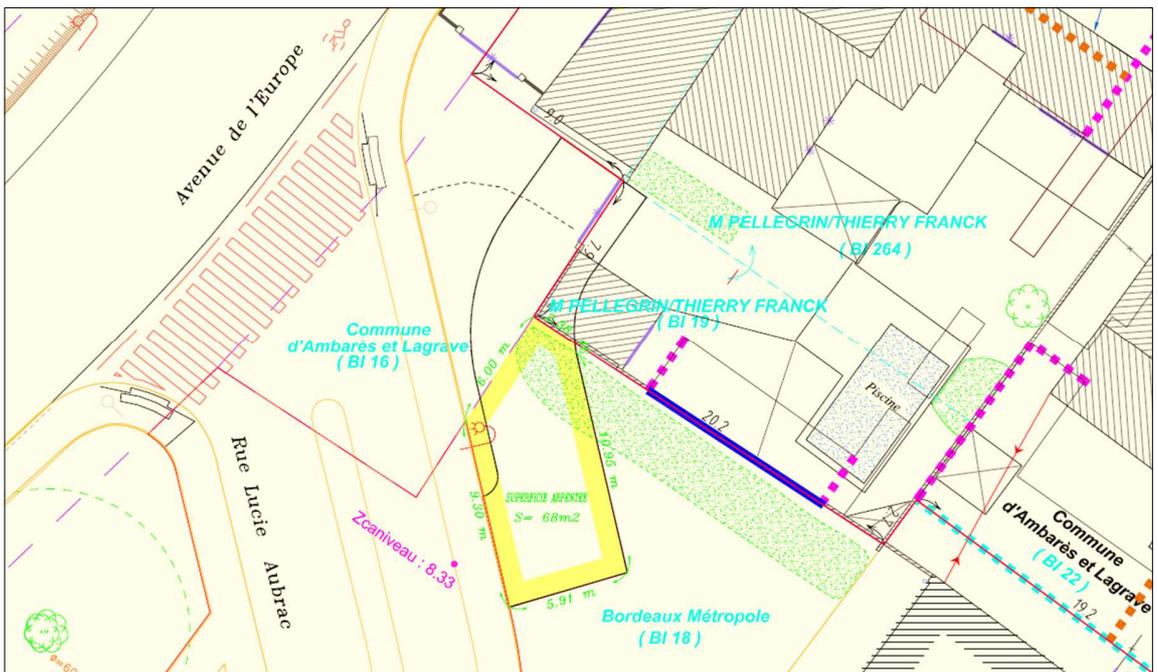
La ville d'Ambarès et Lagrave se situe au Nord-Est de Bordeaux, près de l'autoroute A10 et de la voie ferrée LGV Bordeaux Paris. L'emprise concernée est située rue Lucie Aubrac près de l'École Rosa Bonheur. La Mairie située 18 place de la Victoire est toute proche.



Situation des lieux à 15 km au Nord de Bordeaux, près de l'autoroute A10



La parcelle à déclasser se situe près de la Mairie



Situation précise de la parcelle de 68 m² à déclasser (en jaune), rue Lucie Aubrac

3.7 - Présentation du projet – Objet de l'enquête (Cf. dossier)

L'emprise à déclasser :

L'emprise à déclasser est à détacher d'une parcelle de plus grande contenance, cadastrée 003B18, accessoire du domaine public routier métropolitain, pour une superficie d'environ 68 m², située rue Lucie Aubrac.

Une emprise qui s'inscrit dans un projet de constructions neuves

L'emprise métropolitaine à déclasser permettra la desserte d'un projet de constructions neuves qui sera réalisé à l'intersection de la rue du Président Coty, de l'avenue de l'Europe et de la rue Lucie Aubrac.

Le projet est situé à proximité de l'école Rosa Bonheur et de la mairie d'Ambarès-et-Lagrange.

L'emprise à déclasser impactera la rue Lucie Aubrac qui devra faire l'objet d'un aménagement de voirie.

Situation actuelle

L'emprise à déclasser est un espace vert située à proximité du centre-bourg de la commune d'Ambarès-et-Lagrange, sur une contre-allée débouchant sur l'avenue de l'Europe, proche de nombreuses commodités (bus, écoles, mairie, city stade)



Emprise à déclasser vue depuis l'avenue de l'Europe : plantations, trottoir, lampadaire, mobilier urbain.

Situation projetée

Au préalable et à toutes fins utiles, il est précisé que la présente enquête publique ne porte pas sur le projet de construction, qui fait l'objet de son propre processus d'instruction, mais sur le déclassement du domaine public de l'emprise nécessaire à la réalisation de celui-ci. Toutefois, cette programmation prévisionnelle est portée à la connaissance du public comme un élément de contexte utile à la bonne compréhension du dossier.

L'emprise à déclasser fait partie de l'assiette d'un projet de constructions qui comprendra des logements collectifs et individuels, des places de stationnement et de locaux commerciaux.

Les enjeux du déclassement

L'intérêt de ce déclassement est de permettre la réalisation du programme de constructions neuves porté par l'opérateur privé.

3.8- Composition du dossier d'enquête

Conformément aux dispositions de l'article R.141-6 du code de la voirie routière, le dossier d'enquête mis à la disposition du public comprend :

- la présente notice explicative,
- un plan de situation,
- un plan identifiant les emprises à déclasser,
- la liste des propriétaires riverains des emprises à déclasser,
- un registre d'enquête publique.

3.9 – Liste des propriétaires riverains destinataires d'un courrier :

- *Monsieur Thierry PELLEGRIN, 26 rue du Président Coty 33440 Ambarès et Lagrave*
- *Mairie d'Ambarès et Lagrave 18 Place de la Victoire 33440 Ambarès et Lagrave*

3.10 – Rencontre avec la population :

Le dossier du projet a été tenu à la disposition du public à la Mairie du 4 au 20 juin 2024. Il était consultable pendant les heures d'ouverture au public.

Était joint au dossier un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les éventuelles observations, propositions, critiques ou suggestions du public.

Le mardi 4 juin, de 9 à 12 heures, nous effectuons une première permanence en Mairie d'Ambarès et Lagrave.

Au cours de cette permanence, aucun public ne s'est présenté devant le commissaire enquêteur.

Le 5 juin 2024 à 10h05 HandiGreg dépose un avis sur le site de participation de Bordeaux Métropole :

<p>Avis de <u>HandiGreg</u> Le 5 juin 2024 à 10h05</p>	<p>Bonjour, Je ne connais pas vraiment ce secteur mais si l'objectif est de permettre aux habitants de rejoindre les futurs constructions prévus, ils seraient intéressant de débroussaillé le terrain et de faire des cheminements accessible pour toutes formes de transport doux (vélos, trottinettes, personnes avec une poussette, fauteuils roulant, etc...) PICHON Grégory Des associations ESPACE33, et Tri d'Union</p>
--	---

Le jeudi 20 juin 2024, à 8h40, sur les lieux d'enquête rue Lucie Aubrac, nous rencontrons Monsieur Thierry Pellegrin. Cette personne est directement concernée par le projet car sa maison se situe à l'emplacement où seront édifiées les futures constructions. Monsieur Pellegrin a bien reçu le courrier. Il ne viendra pas à notre permanence car il connaît très bien le projet. Il accepte sans problème les décisions prises par l'administrations et voudrait maintenant que les choses aillent plus vite.

Après cet entretien, de 9 à 12 heures, nous effectuons une deuxième et dernière permanence en Mairie d'Ambarès et Lagrave. Au cours de cette permanence aucune personne ne s'est présentée.

Au cours de cette enquête nous n'avons pas rencontré d'opposant au projet de déclassement de l'emprise.

Aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur.

En fin d'enquête, sur le site participation de Bordeaux Métropole il est mentionné "PARTICIPATION TERMINEE"

[*Site participatif de Bordeaux Métropole.*](#)

DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE RUE LUCIE AUBRAC À AMBARÈS-ET- LAGRAVE

PARTAGER SUIVRE CETTE PARTICIPATION

PARTICIPATION TERMINÉE

Publiée le 04 / 06 / 2024
Modifiée le 20 / 06 / 2024

La présente enquête publique organisée par Bordeaux Métropole du **04 au 20 juin 2024 inclus** a pour objet le déclassement d'une emprise enherbée d'une superficie d'environ 68 m² sise à Ambarès-et-Lagrove, au droit de la rue Lucie Aubrac.

Ce déclassement a pour objectif de sortir cette emprise du domaine public routier métropolitain préalablement à sa cession à un opérateur privé, pour l'aménagement de la desserte d'un programme de constructions neuves.

L'enquête publique a été clôturée le 20 juin 2024 à 12 heures.



EMPRISE À DÉCLASSER VUE DE LA RUE LUCIE AUBRAC

Etat de la participation : Terminée

Type : Réglementée / Enquête publique

Thématique : Déplacements

Porteur de la participation : Bordeaux Métropole

Gestionnaire de la participation : Cécile Crosnier de Lassichère

Communes et quartiers : Ambarès-et-Lagrove

Localisation de la participation : Voir le plan

Avancée de la participation en ligne

1

?

1

avis

0

réactions

Calendrier simplifié de la participation

20 / 06 / 2024 : Clôture de l'enquête publique

20 / 06 / 2024 : Permanence #2 du commissaire enquêteur

04 / 06 / 2024 : Ouverture de l'enquête publique

04 / 06 / 2024 : Permanence #1 du commissaire enquêteur

IV. - Clôture de l'enquête :

Le registre mis en place en Mairie a été arrêté et clos par les soins du commissaire enquêteur en fin d'enquête. Ce document, avec le dossier d'étude et les certificats d'affichage, nous ont été remis pour être joints au dossier d'enquête.

On peut déduire de tout ce qui précède :

- Que l'enquête préalable au déclassement de cette emprise sur la commune d'Ambarès et Lagrove, s'est déroulée régulièrement.
- Que cette enquête n'a donné lieu à aucun incident et que le projet paraît bien accepté et ne semble pas devoir laisser place à la moindre difficulté.
- Que l'enquête publique a permis de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection fondée de la part de la population.

Les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document annexé au présent rapport (pages 12 à 15).

Fait à Le BOUSCAT le 1^{er} juillet 2024.
Le Commissaire Enquêteur, Jean Daniel ALAMARGOT

Jean Daniel ALAMARGOT

Commissaire enquêteur

Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine

1^{er} juillet 2024

*Département de la Gironde
Commune d'Ambarès et Lagrave*

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de déclassement d'une emprise du domaine public métropolitain, rue Lucie Aubrac, à l'angle avec l'avenue de l'Europe à Ambarès et Lagrave.



Vue de l'emprise enherbée à déclasser entre le trottoir et la haie (photo C.E)

Deuxième partie

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pages 12 à 15

L'avis est en page 15

Troisième partie

DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

Pages 16 à 29

Enquête effectuée du 4 au 20 juin 2024

Conclusions et Avis motivés du Commissaire Enquêteur

Dans cette seconde partie, le commissaire enquêteur émet un avis personnel sur le projet soumis à l'enquête en toute liberté et en observant la plus grande neutralité. À aucun moment le commissaire enquêteur ne se laisse influencer par le maître d'ouvrage ou le public qu'il soit favorable ou non au projet, mais en donnant les raisons qui ont fondé son avis.

Cet avis s'appuie notamment sur l'opportunité du projet présenté, sur un examen complet et détaillé du dossier mis à l'enquête, sur les conditions de déroulement de l'enquête, sur l'analyse des observations du public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage, et sur une analyse comparative des points positifs et négatifs.

L'objet de La présente enquête vise à déclasser du domaine public de Bordeaux Métropole une parcelle de 68 m².

Ce déclassement a pour objectif de sortir cette emprise du domaine public métropolitain pour l'affecter au domaine privé de Bordeaux Métropole dans le cadre de l'aménagement d'une desserte d'un programme de constructions immobilières

Par arrêté en date du 30 avril 2024 Bordeaux Métropole organise l'enquête publique pendant dix-sept jours consécutifs du 4 au 20 juin 2024 inclus.

Par ce même arrêté, nous sommes chargés, en qualité de Commissaire Enquêteur, de la conduite de cette enquête.

L'enquête a été réalisée conformément aux textes en la matière

Le dossier d'étude mis à la disposition du public en Mairie d'Ambarès et Lagrave est régulièrement constitué. Il est bien explicité et parfaitement accessible au public.

Un exemplaire de ce dossier a été déposé au Pôle territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, situé 1 rue Romain Rolland à LORMONT, où le public a pu également le consulter.

Un dossier identique a été mis à la disposition du commissaire enquêteur.

Conformément à l'article Article R*141-5 du Code de la voirie routière, la publicité de cette enquête a été faite dans les règles.

L'affichage a été mis en place dès le 7 mai 2024. À l'occasion des permanences le commissaire enquêteur a constaté la présence de ces affiches. Elles ont été maintenues jusqu'à la fin de l'enquête.

Quatre annonces ont été effectuées dans la presse locale : Deux dans le quotidien "Sud-Ouest" des 17 mai et 7 juin 2024 et deux dans les Échos Judiciaires Girondins des 17 mai et 7 juin 2024 (voir pages 21 à 23 du présent rapport).

Par ailleurs, conformément à l'article R*141-7 du code de la voirie routière, Bordeaux Métropole a adressé aux propriétaires connus un courrier postal avec demande d'avis de

réception daté du 30 avril 2024, pour les informer de la tenue d'une enquête publique relative au projet de déclassement de l'emprise (voir lettre page 27).

Ces destinataires figurent en pages 10 du présent dossier.

Les certificats d'affichage, établis par Monsieur le Maire d'Ambarès et Lagrave et par Bordeaux Métropole indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées.

Deux permanences ont été organisées et tenues en Mairie d'Ambarès et Lagrave le 4 juin 2024 de 9 H à 12 H et le 20 juin 2024, de 9 H 00 à 12 H 00.

Au cours de ces permanences le public ne s'est pas manifesté. Cependant une contribution a été déposée dès le 5 juin. Voici cette contribution :

<p>Avis de <u>HandiGreg</u> Le 5 juin 2024 à 10h05</p>	<p>Bonjour, Je ne connais pas vraiment ce secteur mais si l'objectif est de permettre aux habitants de rejoindre les futurs constructions prévus, ils seraient intéressant de débroussaillé le terrain et de faire des cheminements accessible pour toutes formes de transport doux (vélos, trottinettes, personnes avec une poussette, fauteuils roulant, etc...) PICHON Grégory Des associations ESPACE33, et Tri d'Union</p>
--	---

En dehors de ces permanences le dossier était consultable à la Mairie d'Ambarès et Lagrave et à Bordeaux Métropole, Pôle territorial rive droite à Lormont.

Aucun opposant ne s'est manifesté durant cette enquête.

Le Commissaire enquêteur soussigné,

Vu l'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 30 avril 2024 prescrivant l'enquête publique en vue du déclassement d'une emprise de 68 m², issue du domaine public de Bordeaux Métropole située rue Lucie Aubrac à l'angle de l'avenues de l'Europe à Ambarès et Lagrave

VU les pièces du dossier constitué par Bordeaux Métropole,

VU le registre d'enquête arrêté le 20 juin 2024,

VU le rapport du Commissaire enquêteur en date du 1^{er} juillet 2024 dont le présent avis constitue la conclusion,

Sur le déroulement de l'enquête et le dossier :

Compte tenu :

Qu'il incombe au commissaire enquêteur d'attester la régularité du déroulement de l'enquête publique, d'émettre tout avis susceptible de contribuer à la mise au point du dossier, d'analyser et commenter les éventuelles observations recueillies et de donner sur celles-ci et sur l'ensemble du projet son avis personnel et ses conclusions, éventuellement assorties de recommandations et de réserves ;

Que l'enquête s'est déroulée selon le calendrier prévu et les modalités prescrites par l'arrêté qui l'a ordonnée et les lois et règlements applicables en la matière.

Que l'ouverture de cette enquête a été portée à la connaissance de la population au moyen de quatre annonces de presse, d'affichage en Mairie et sur les lieux.

Que cette information a été constatée par le commissaire enquêteur et que les affichages ont été maintenus jusqu'au dernier jour de l'enquête.

Que les personnes concernées ont été destinataires d'un courrier postal daté du 30 avril 2024, adressé par la Métropole (*exemplaire courrier en page 27*).

Qu'aucune opposition ne s'est manifestée au cours de l'enquête, le déclassement de ces parcelles n'étant pas contesté s'agissant d'un simple accès vers une résidence en projet à cet endroit.

Que l'étude faite par Bordeaux Métropole, tant sur le fond que sur la forme, nous a semblé complète et accessible à tous.

Que le commissaire enquêteur considère que le projet de déclassement est pertinent car il va permettre la réalisation d'un accès vers la future résidence.

Synthèse comparative des avantages et inconvénients :

Avantages : l'analyse de tous les éléments paraît très favorable au projet de déclassement qui va permettre un accès vers la construction d'une résidence en projet.

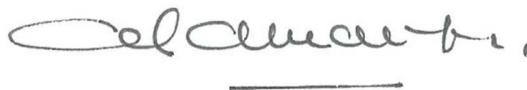
Inconvénients : Aucun inconvénient n'a été identifié.

Avis personnels et motivés du commissaire enquêteur :

Pour l'ensemble de ces éléments, énumérés ci-avant, le commissaire enquêteur émet un **avis favorable** au déclassement d'une emprise de 68 m², issue du domaine public de Bordeaux Métropole située rue Lucie Aubrac, à l'angle de l'avenue de l'Europe à Ambarès et Lagrave, dans les termes contenus dans le dossier soumis à l'enquête publique conduite en application de l'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 30 avril 2024.

Fait à Le BOUSCAT le 1^{er} juillet 2024.

Le Commissaire enquêteur, Jean Daniel ALAMARGOT



Troisième partie

PIECES ANNEXÉES À L'EXEMPLAIRE DU RAPPORT
DESTINÉ À BORDEAUX MÉTROPOLE



La parcelle à déclasser rue Lucie Aubrac à Ambarès et Lagrave (photo c.E)

- Arrêté de Bordeaux Métropole en date du 30 avril 2024,	17 à 19
- avis d'enquête publique	20
- Annonce sur le journal Sud-Ouest du 17 mai et 7 juin 2024	21
- Annonce Échos Judiciaires Girondins du 17 mai et 7 juin 2024	22 et 23
- Annonce sur le site de Bordeaux Métropole mis en ligne le 17 mai 2024	24
- Annonce sur le site Notre Territoire en date du 17 mai 2024	25
- Photos de l'affichage sur les panneaux de la Mairie et sur le terrain	26
- Copie de la lettre adressée Par Bordeaux Métropole à Thierry PELLEGRIN	27
- Certificat d'affichage délivré par Bordeaux Métropole	28
- Certificat d'affichage délivré par Mairie Ambar7s et Lagrave	29



Rendu exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du CGCT N°24METAJPP00563
ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE - HORS PLU - AFFICHAGE SUR SITE

du 22 Avril 2024

Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché sur place le
30 AVR. 2024	01 MAI 2024	06 MAI 2024

Direction Générale des Territoires
Pôle Territorial Rive Droite
Direction du Développement et de l'Aménagement
Service foncier

Réf. Interne : 24C0030

Nomenclature ACTES et matière : 3.5 – Acte de gestion du domaine public (Domaine et Patrimoine)

ARRÊTE DE BORDEAUX METROPOLE

OBJET : Ambarès-et-Lagrave - Ouverture d'enquête publique préalable au déclassement d'une emprise d'environ 68 m² rue Lucie Aubrac - parcelle 003BI18p

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5217-2, L.5211-9 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.134-1 et suivants, et R.134-3 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 et suivants ;

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2024 ;

VU les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;

VU la délibération n°2024-118 du 15 mars 2024 et son annexe, reçue en Préfecture de la Gironde le 15 mars 2024, notamment son point 12°) par lequel le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à sa Présidente pour décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions ;

VU l'arrêté n°24METAJPP00272 du 15 mars 2024 reçu en Préfecture de la Gironde le 18 mars 2024, en son article 2, 1.4, par lequel la Présidente de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur Thibault RUFAS, en sa qualité d'Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de déclassement des biens du domaine public.

CONSIDERANT que l'aménagement de la desserte d'un programme de constructions neuves couvre une partie du domaine public métropolitain ; et qu'il est nécessaire de déclasser une emprise d'environ 68 m², laquelle sera affectée au domaine privé de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT que pour la cession d'une emprise publique, le déclassement est une condition juridique préalable.

CONSIDERANT que cette opération doit être précédée d'une enquête publique.

CONSIDERANT que le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr . de même qu'un registre électronique.

La Présidente de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Il est décidé d'engager une procédure en vue du déclassement d'une emprise d'environ 68 m2, issue d'une parcelle dépendant du domaine public de Bordeaux Métropole cadastrée 003B118p, située rue Lucie Aubrac à Ambarès-et-Lagrave.

ARTICLE 2 :

Il sera procédé à une enquête publique du 04 au 20 juin 2024 inclus, soit pendant une durée de 17 jours, en vue du déclassement de l'emprise susvisée.

ARTICLE 3 :

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT est nommé commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 :

Le dossier sera déposé pendant la durée de l'enquête à la **mairie d'Ambarès-et- Lagrave, 18 place de la Victoire.**

Les habitants pourront en prendre connaissance et apporter toutes observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans ces lieux, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

ARTICLE 5 :

Au cours de la même période, un exemplaire de ce dossier sera déposé à Bordeaux Métropole - Pôle territorial rive droite situé au 1 rue Romain Rolland - Bâtiment A, 33100 Lormont, où les habitants pourront également en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

ARTICLE 6 :

Pendant la période de l'enquête publique, les observations pourront être transmises directement par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de ville

M. ALAMARGOT - Commissaire enquêteur

18 place de la Victoire

33440 AMBARES-ET-LAGRAVE

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr . Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

ARTICLE 7 :

Avant l'ouverture de l'enquête publique, avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse. Les certificats constatant l'accomplissement de ces formalités de publicité seront annexés au procès-verbal du commissaire enquêteur.

Les propriétaires riverains de l'emprise à déclasser seront également informés individuellement par courrier avec avis de réception, de la date d'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

ARTICLE 8 :

Monsieur le commissaire enquêteur recueillera les déclarations des habitants sur le projet précité, à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, aux jours et heures suivants :

- **Mardi 04 juin 2024 de 9h à 12h,**
- **Jeudi 20 juin 2024 de 9h à 12h,**

ARTICLE 9 :

Le commissaire enquêteur mentionnera et certifiera, sur le registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit ou par voie électronique au cours de la procédure.

Le registre d'enquête devra être complété par l'avis personnel et motivé du commissaire enquêteur qui visera, en outre, les pièces du dossier. Il rendra ses conclusions dans un délai d'un mois à compter du **vendredi 21 juin 2024**, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 10 : CONTROLE DE LEGALITE

En application de l'article L.2131-2 du CGCT, le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité.

ARTICLE 11 : FORMALITES DE PUBLICITE

La présente décision sera publiée sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 12 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, dans le délai maximum de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être également introduit devant le juge administratif, dans un délai maximum de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou du rejet du recours par l'Administration.

ARTICLE 13 : EXECUTION

Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Maire d'Ambarès-et-Lagrave et à Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Lormont, au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole, le **30 AVR. 2024**

Pour le Président et par délégation

Thibault Rufas

Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant :

**Déclassement d'une emprise du domaine public d'environ 68 m²
Rue Lucie Aubrac**

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet :

Du 04 au 20 juin 2024 inclus,
aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave :

- **Le mardi 04 juin 2024, de 9h à 12h,**
- **Et le jeudi 20 juin 2024, de 9h à 12h.**

Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

**SUD
OUEST**

SUD OUEST Vendredi 17 mai 2024



BORDEAUX METROPOLE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'Ambarès-et-Lagrave

Mme Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant : déclassement d'une emprise du domaine public de 68 m² environ - rue Lucie Aubrac.

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet **du 04 au 20 juin 2024 inclus**, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie le **04 juin 2024, de 9h à 12 heures et le 20 juin 2024, de 9h à 12 heures**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

**SUD
OUEST**

SUD OUEST Vendredi 7 juin 2024



BORDEAUX METROPOLE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'Ambarès-et-Lagrave

Mme Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant : déclassement d'une emprise du domaine public de 68 m² environ - rue Lucie Aubrac.

Le dossier sera déposé pendant **17 jours consécutifs** à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet **du 04 au 20 juin 2024 inclus**, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie le **04 juin 2024, de 9h à 12 heures et le 20 juin 2024, de 9h à 12 heures**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.



<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/l24ej21081/>

DATE DE PARUTION 17-05-2024

RÉFÉRENCE L24EJ21081



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE D'AMBARÈS-ET-LAGRAVE

Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrange, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant : déclassement d'une emprise du domaine public de 68m² environ - rue Lucie Aubrac.

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrange, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 04 au 20 juin 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie le 04 juin 2024, de 9h à 12h et le 20 juin 2024, de 9h à 12h, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrange et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.



Announce légale

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/l24ej21721/>

DATE DE PARUTION 07-06-2024

RÉFÉRENCE L24EJ21721



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE D'AMBARÈS-ET-LAGRAVE

Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrange, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant : déclassement d'une emprise du domaine public de 68m² environ - rue Lucie Aubrac.

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrange, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 04 au 20 juin 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie le 04 juin 2024, de 9h à 12h et le 20 juin 2024, de 9h à 12h, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrange et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

PARTICIPATION



[PARTICIPATIONS PAR THÉMATIQUES](#)

[CARTE DES PARTICIPATIONS](#)

[AGENDA](#)

[COMMUN](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agenda](#) > Déclassement d'une emprise rue Lucie Aubrac à Ambarès-et-Lagrave : permanen

DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE RUE LUCIE AUBRAC À AMBARÈS-ET- LAGRAVE : PERMANENCE #1 DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

[PARTAGER](#)

Publié le 17/05/2024 à 10h00 par [cchassagne](#)

PERMANENCE D'INFORMATION AMBARÈS-ET-LAGRAVE

LOCALISER



AJOUTER À MON AGENDA +

04 juin 2024 à 09h

Mairie Ambarès-et-Lagrave
18 place de la Victoire, 33440 Ambarès-et-Lagrave
Ambarès-et-Lagrave

Une enquête publique préalable au déclassement d'une emprise située rue Lucie Aubrac à Ambarès-et-Lagrave est organisée par Bordeaux Métropole du **04 au 20 juin 2024 inclus**.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence le **mardi 04 juin 2024 de 09h00 à 12h00** à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire à Ambarès-et-Lagrave.

Consultez l'[avis d'ouverture d'enquête](#) pour connaître les modalités.

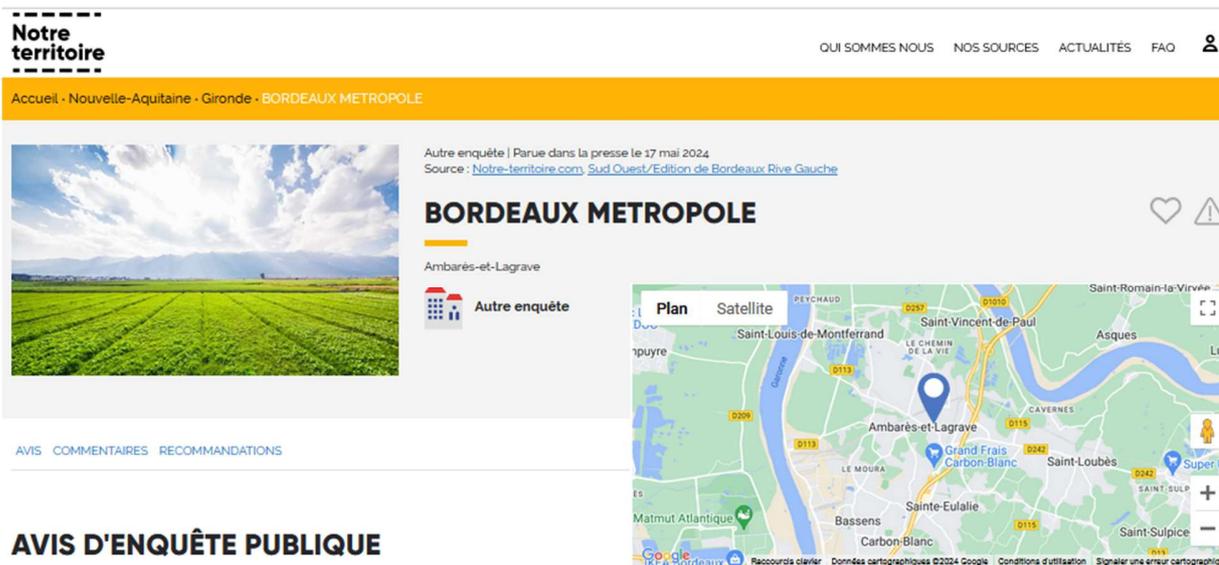
Documents à télécharger

[Avis d'ouverture](#)

PDF 124Ko

TÉLÉCHARGER

Annonce sur le site Notre Territoire du 17 mai 2024
<https://www.notre-territoire.com/enquete/333734>



Notre territoire

Accueil · Nouvelle-Aquitaine · Gironde · BORDEAUX METROPOLE

Qui sommes nous · Nos sources · Actualités · FAQ · Personne

Autre enquête | Parue dans la presse le 17 mai 2024
Source : [Notre-territoire.com](https://www.notre-territoire.com) / [Sud Ouest/Édition de Bordeaux Rive Gauche](#)

BORDEAUX METROPOLE

Ambarès-et-Lagrave

Autre enquête

AVIS COMMENTAIRES RECOMMANDATIONS

Plan Satellite

PEYCHAUD 02497 01015 Saint-Romain-la-Virvée
Saint-Louis-de-Montferrand Saint-Vincent-de-Paul Asques
LE CHEMIN DE LA VIE
CAVERNES
Ambarès-et-Lagrave 01115 01115
Grand Frais Carbon-Blanc 02421
Saint-Loubès 02421 Super U
LE MOURA
Saint-Eulalie
Carbon-Blanc 01115
Matmut Atlantique Bassens
SAINT-SULP 01015
Saint-Sulpice 01015

Organisme demandeur : BORDEAUX METROPOLE

Dénomination : BORDEAUX METROPOLE. BORDEAUX METROPOLE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Commune d'Ambarès-et-Lagrave Mme Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, A l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant : déclassement d'une emprise du domaine public de 68m² environ rue Lucie Aubrac.

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 04 au 20 juin 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite située 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet

<http://www.participation.bordeaux-metropole.fr>.

Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

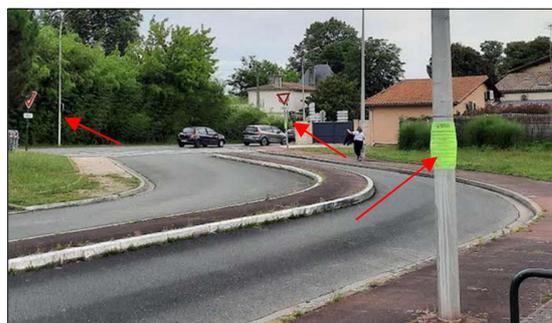
M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie le 04 juin 2024, de 9h à 12 heures et le 20 juin 2024, de 9h à 12 heures, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

Photo de l'affichage à la Mairie et sur le terrain



Mairie d'Ambarès et Lagrave



Les 3 affiches sur le terrain indiquées par les flèches

*Lettre adressée par Bordeaux Métropole à Monsieur Pellegrin
L'autre propriétaire, en l'occurrence la commune d'Ambarès et Lagrave
a été également destinataire d'un courrier identique.*



Monsieur Thierry PELLEGRIN
26 rue du Président Coty
33440 AMBARES ET LAGRAVE

Lormont le 30 avril 2024

R.A.R n° 1A 202 028 5608 3

objet : Ambarès-et-Lagrave - ouverture d'une enquête publique pour déclassement du domaine public
métropolitain - rue Lucie Aubrac

nos références : N°0079/PTRD/DDA/SF

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, à toutes fins utiles, et en votre qualité de propriétaire riverain, qu'une enquête publique est prescrite sur un projet de déclassement.

Ce déclassement concerne une emprise métropolitaine d'une superficie d'environ 68 m², située à Ambarès-et-Lagrave, rue Lucie Aubrac, qui sera détachée de la parcelle cadastrée B118.

Le déclassement de cette emprise est nécessaire à l'aménagement de la desserte d'un programme de constructions neuves réalisé par un opérateur privé.

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave du 04 au 20 juin 2024 inclus, où vous pourrez en prendre connaissance et formuler par écrit vos éventuelles observations sur le registre correspondant.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave le mardi 04 juin 2024, de 9h à 12h et le jeudi 20 juin 2024, de 9h à 12h, pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet.

Au cours de la même période, un exemplaire de ce dossier sera déposé, uniquement pour consultation, à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé à Lormont (33310), 1 rue Romain Rolland où vous pourrez en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera également entièrement consultable en ligne sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

Vous en souhaitant bonne réception

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Thibault Rufas
Adjoint au Directeur Général des Territoires en charge du Pôle territorial rive droite

*Certificat d'affichage de Bordeaux Métropole.
A la date de clôture de l'enquête, les affiches étaient
encore en place, tant à la Mairie que sur le terrain.*



Direction générale des territoires
Direction du développement et de l'aménagement
Pôle territorial rive droite

Réf. interne : 24C0030

La Présidente de Bordeaux Métropole certifie

Avoir affiché au Pôle territorial rive droite à compter du 06 mai 2024 et jusqu'au 20 juin 2024
inclus :

L'arrêté de Bordeaux Métropole n°24METAJPP00563 en date du 30 avril 2024, relatif à
l'ouverture d'une enquête publique pour déclassement d'une emprise de 68 m² environ rue
Lucie Aubrac sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, ainsi que l'avis d'enquête publique.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lormont, au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole, le **25 JUIN 2024**

Pour la Présidente et par délégation
Thibault Rufas
Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Objet : Affichage concernant un Déclassement d’une emprise du domaine public d’environ 68m², rue Lucie Aubrac, à Ambarès-et-Lagrave.

Je soussigné, Nordine GUENDEZ, Maire de la commune d’Ambarès-et-Lagrave,

CERTIFIE

- ✓ Avoir fait afficher en Mairie - 18 place de la Victoire - 33440 AMBARES-ET-LAGRAVE, du Mardi 07 Mai 2024 au Jeudi 20 Juin 2024 inclus l’avis d’enquête publique du projet cité en objet ainsi que l’arrêté d’ouverture d’enquête publique.

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir ce que de droit.

Fait à Ambarès-et-Lagrave, le 21 juin 2024

Le Maire



Nordine GUENDEZ

Visa du

Visa du Directeur Général des Services



Hôtel de Ville
18 Place de la Victoire, 33440 Ambarès-et-Lagrave
Tél. : 05 56 77 34 77 // Fax : 05 56 77 34 78
mairie@ambaresetlagrave.fr
www.ambaresetlagrave.fr



Vos coordonnées sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatisé par les services municipaux. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez pour vos données personnelles concernées par ce traitement de droits d'accès, de rectification, de l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, ainsi que du droit à obtenir des instructions sur leur sort en cas de décès. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, adressez-vous au Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr